

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2313-1 DU CGCT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Communauté de Communes. Elle sera, comme le budget primitif 2023, disponible sur le site internet de la communauté de communes.

Sommaire

INTRODUCTION	2
PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS PRIMITIFS	3
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	4
BUDGET 2023 – EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES	4
BUDGET 2023 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
BUDGET 2023– SECTION D'INVESTISSEMENT	10
BUDGET 2023 – ENCOURS DE LA DETTE	12
BUDGETS ANNEXES	13
BUDGET 2023 – ORDURES MENAGERES	13
BUDGET 2023 – TRANSPORTS URBAINS	13
BUDGET 2023 – REGIE ASSAINISSEMENT RAVCMB	14
BUDGET 2023 – REGIE EAU O2VCMB	14
BUDGET 2023 – VALLEE DE CHAMONIX MONT BLANC CONNECTEE	15
BUDGET 2023 – ZAE LA VIGIE- ARTISANS	15

INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour 2023, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix dispose de 7 budgets :

Budget Principal, Budget Ordures Ménagères, Budget Transports Urbains, Budget Régie Assainissement (RAVCMB), Budget Régie Eau (O2VCMB) Budget Vallée de Chamonix Mont Blanc Connectée et le Budget ZAE La Vigie – Artisans.

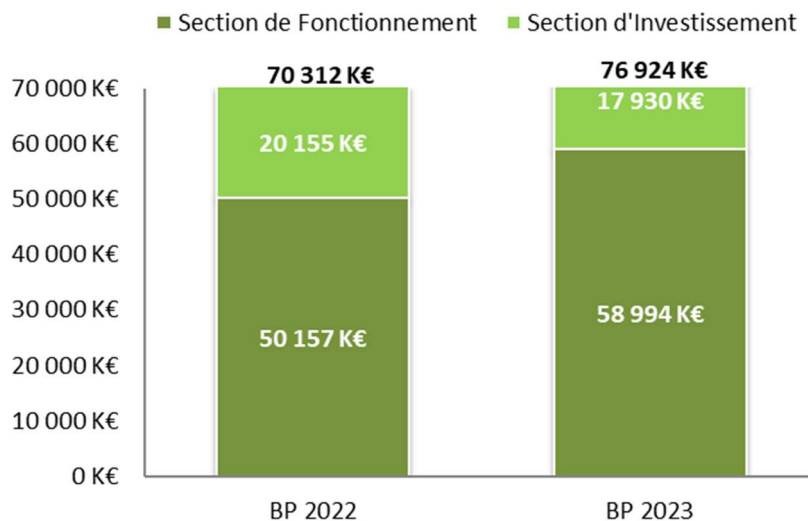
Les budgets 2023 sont votés le 14 avril 2023 en Conseil Communautaire. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la Communauté de Communes en mairie de Chamonix aux heures d'ouvertures des bureaux. Ces budgets sont réalisés sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 1^{er} février 2023.

Ils ont été établis en fonction des principes suivants :

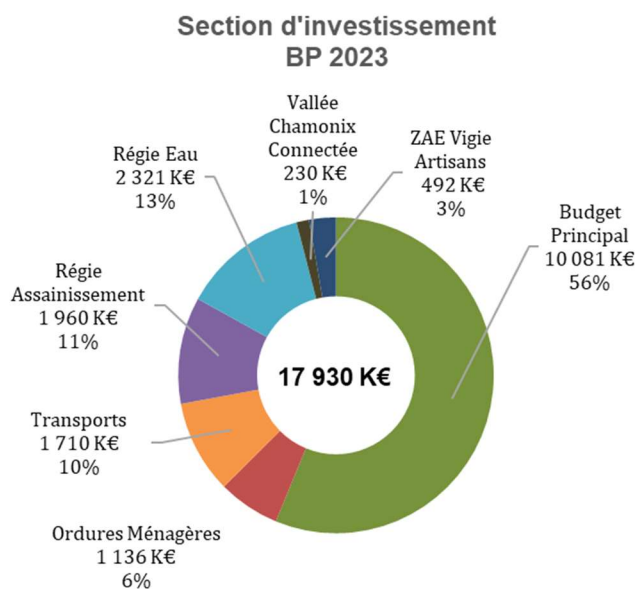
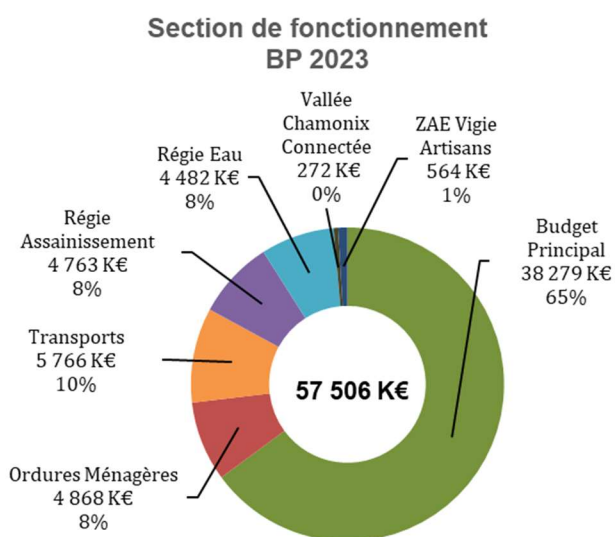
- La suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est compensée par l'Etat (sur la base de la moyenne du produit perçu sur la période 2020-2022).
- Stabilité de la Dotation de compensation par rapport à la notification de 2022.
- Augmentation des dépenses de la masse salariale de 11%.
- Forte augmentation des dépenses des fluides de 60%.
- Evolution des charges de fonctionnement des services à périmètre constant +2,5%.
- Evolution des participations financières aux associations +2,5%.
- Augmentation de l'autofinancement net pour permettre le financement des investissements en limitant le recours à l'emprunt.
- Inscription d'opérations réalisables sur l'exercice en cours afin d'améliorer le taux de réalisation.

PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS PRIMITIFS

Presentation consolidée du Budget Principal et des Budgets Annexes :



Ventilation des sections par budgets :



BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

BUDGET 2023- EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)			
RECETTES	BP 2022	BP 2023	% Aug. de BP à BP
Impôts Fiscalité dont Rôles supplémentaires	16 812	19 164	13,99%
Taxe GEMAPI	468	470	0,43%
Attributions de compensation <i>dont services communs</i>	2 827	2 941	4,03%
Impôts Indirects Taxe de Séjour	3 000	4 000	33,33%
Dotations de base, de compensation...	2 362	2 363	0,04%
Allocations compensatrices	2136	2296	7,49%
Autres Dotations & Subventions	784	768	-2,04%
Produits des services	2 797	2 730	-2,40%
Autres produits <i>dont revenu des immeubles & atténuation de charges</i>	611	635	3,93%
Produits exceptionnels	3	2 661	
Travaux en Régie	250	250	0,00%
Clause de sauvegarde	0	0	
Total RECETTES DE GESTION COURANTE	32 050	38 278	19,43%
DEPENSES	BP 2022	BP 2023	% Aug. de BP à BP
Charges de personnel <i>dont mutualisation des services</i>	9 980	10 700	7,21%
Charges à caractère général	6 399	7 435	16,19%
FPIC Fonds de Péréquation	2 254	2 200	-2,40%
Attributions de compensation <i>nette du service commun</i>	167	149	-10,78%
Prélèvement / fiscalité dotation négative	850	840	-1,18%
Subventions aux associations	5 367	6 089	13,45%
Reversement Taxe GEMAPI	468	470	0,43%
Subventions d'équilibre au budget transports urbains	3 234	2 832	-12,43%
Autres charges dont cotisations aux structures interco.	423	562	32,86%
Frais financiers	583	840	44,08%
Dépenses exceptionnelles	81	226	179,01%
Dotations aux provisions	0	1030	
Dotations aux amortissement	1100	1250	13,64%
Dépenses imprévues	4	140	
Autofinancement Prévisionnel	1 140	3 515	208,33%
Total DEPENSES DE GESTION COURANTE	32 050	38 278	15,75%

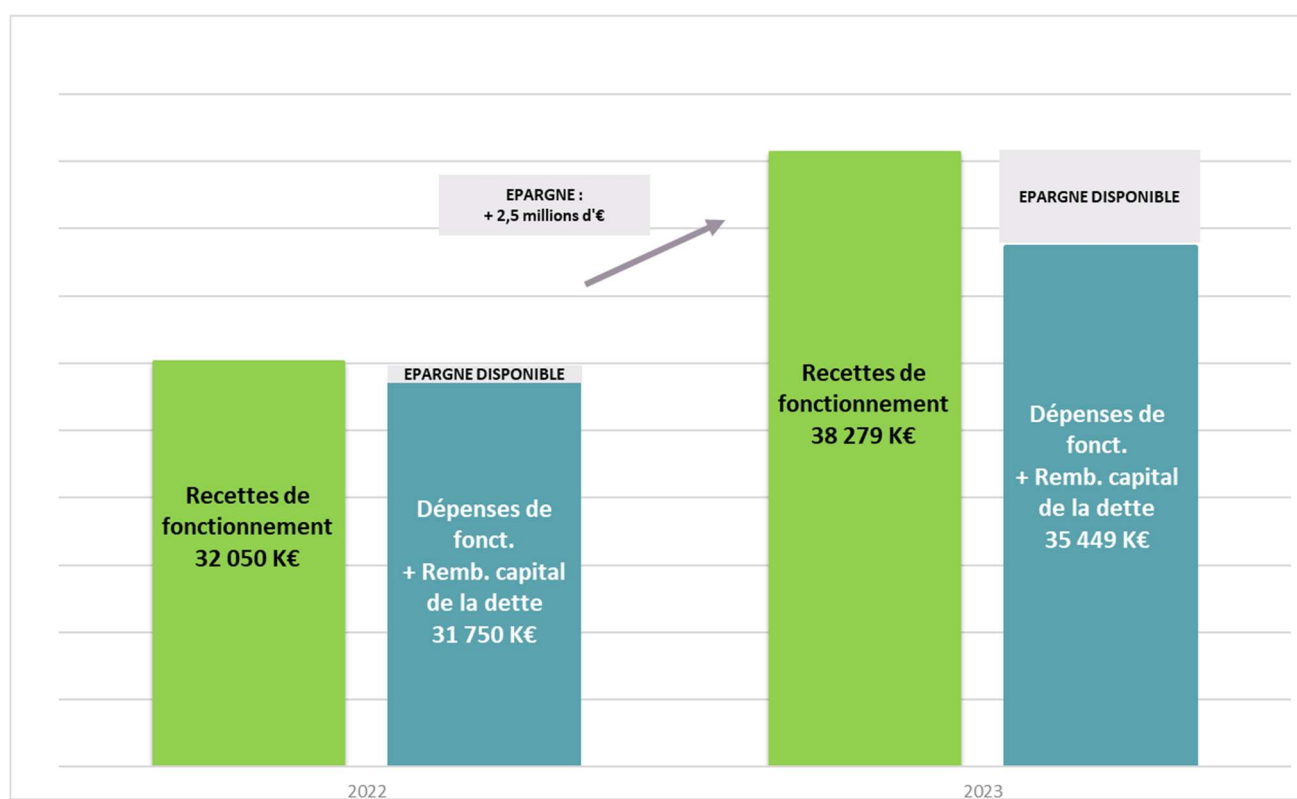
BUDGET 2023 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités

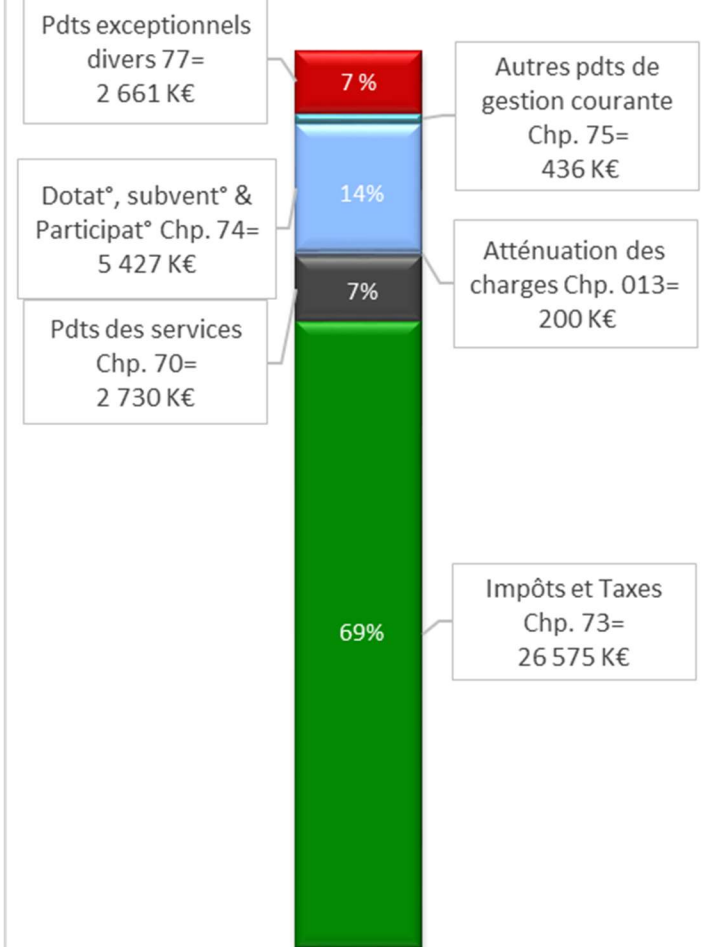
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

RÉSUMÉ

<i>Exercice</i>	<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>Dépenses de fonct. + Remb. capital de la dette</i>	<i>Autofinancement net</i>
2022	32 050 K€	31 750 K€	300 K€
2023	36 791 K€	35 449 K€	2 830 K€

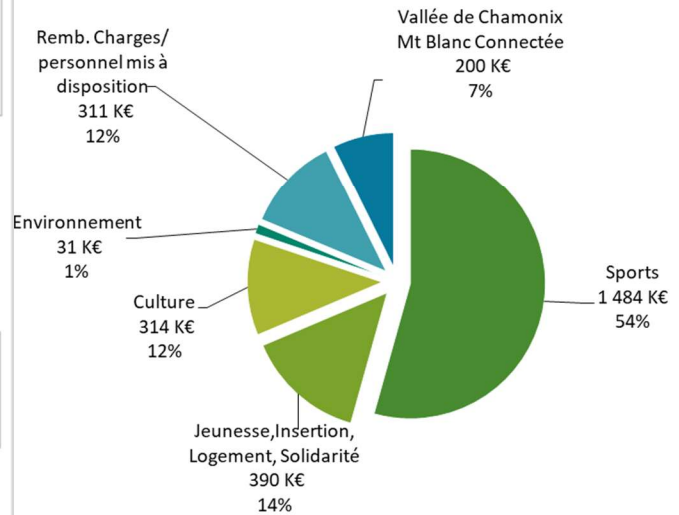


Recettes réelles de Fonctionnement BP 2023



Chapitre 70 Produits des services : Ce chapitre recense les produits des services (billetterie, boutique, utilisation des installations, les prestations), ainsi que les remboursements de charges et de personnel par les budgets annexes.

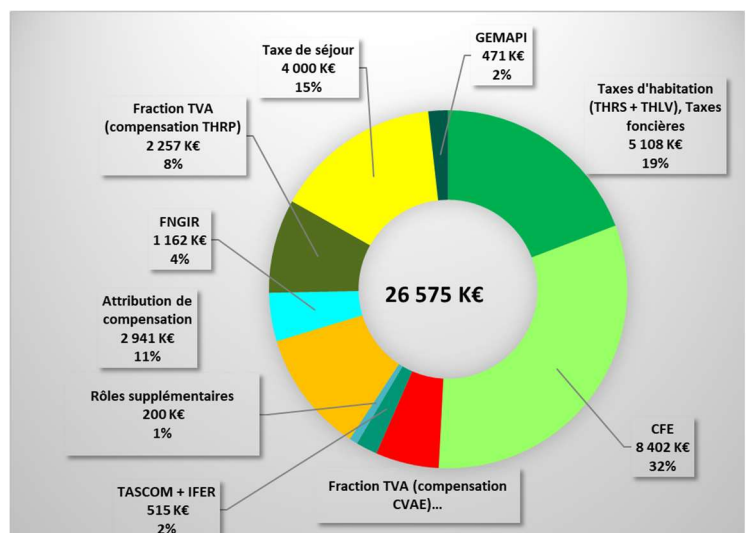
Ventilation des produits des services



Chapitre 73 Impôts et taxes : Ce chapitre est composé du produit de la fiscalité directe et des impôts indirects.

- **Le produit de la fiscalité directe** (Taxes d'Habitations RS + LV, Taxes Foncières, Contribution Foncière des Entreprises, Rôles supplémentaires) constitue la principale ressource courante directement maîtrisable par la Communauté de Communes grâce aux taux d'imposition votés par le Conseil Communautaire.

Depuis 2021, suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la perte de ressources pour les collectivités est compensée par une fraction de TVA versée par l'Etat.



L'évolution des recettes fiscales dépend donc de deux effets simultanés :

- L'évolution des bases générée par la croissance des valeurs locatives liée à la construction de nouveaux logements et l'arrivée de nouveaux contribuables d'une part et la revalorisation par l'Etat fixées à hauteur de 7,1% pour 2023 d'autre part.
- **Une modification des taux d'imposition votés pour 2023 : le taux de taxe sur le foncier bâti augmente de 1,9 points (taux 2023 : 2,273% ; taux 2022 : 0.373%). Les taux de taxe sur le foncier non bâti, le taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants ainsi que le taux de cotisation foncière des entreprises ne sont pas modifiés (à noter que les collectivités ne votent pas de taux de taxe d'habitation en 2021 et 2022 suite à la réforme de la taxe d'habitation).**

- **La taxe de séjour** est en hausse (4 M€ estimés en 2023) pour tenir compte de l'activité touristique du territoire (réalisé 2021 : 2,6 M€, prévision réalisé 2022 : 4,4 M€).

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations :

Ce chapitre est constitué des recettes provenant des dotations de l'Etat d'une part et des participations (subvention de fonctionnement) des partenaires de la collectivité d'autre part (Fonds Européens, Etat, Région, Département, autres organismes...).

Concernant les dotations de l'Etat, la prévision est portée à hauteur de 2 362 K€ en 2023, montant identique à 2022. Par ailleurs, les allocations compensatrices sont estimées à 2 275 K€ en 2023.

Les subventions de fonctionnement sont estimées à 704 K€ contre 731 K€ en 2022. Elles sont dimensionnées proportionnellement aux projets inscrits en dépenses.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :

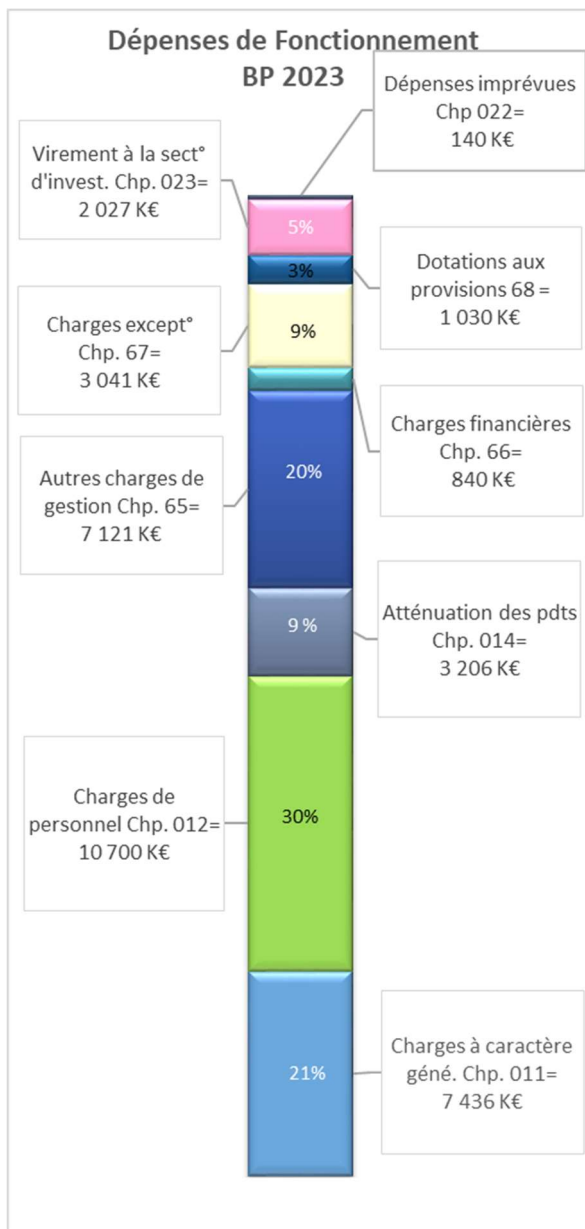
Ce chapitre enregistre principalement des revenus des immeubles (loyers au centre sportif, maisons médicales, EHPAD).

Chapitre 77 Produits exceptionnels :

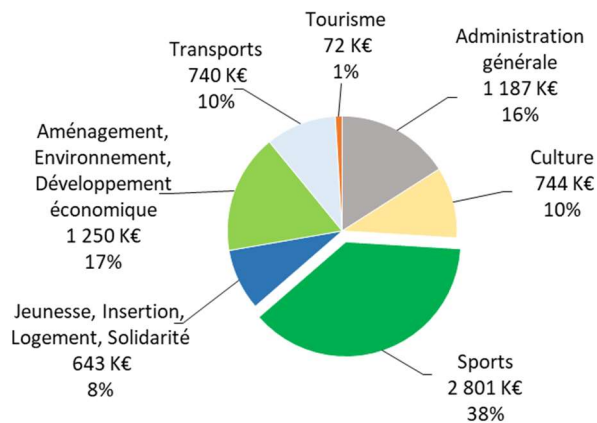
Pour 2023, ces recettes correspondent au versement d'indemnités liés au litige de la piscine du Centre Sportif (2,6 millions d'€). Compte-tenu de l'incertitude sur le recouvrement de ce montant, une provision de 1 million d'€ a été constituée en 2023 (chapitre 68 – dépenses de fonctionnement).

Chapitre 042 Opérations d'ordre transfert entre sections :

Ce chapitre enregistre les travaux en régie. Le montant prévu est de 250 K€. Cela correspond aux frais de personnel et aux achats de fournitures pour les opérations d'investissement réalisées par les services intercommunaux ou mutualisés.



Chapitre 011 Dépenses à caractère général :



Les crédits alloués au fonctionnement des services ont été limités au niveau de 2021 pour les services n'ayant pas eu de modification de périmètre, afin de permettre la maîtrise des charges de fonctionnement. La hausse (+ 695 K€) provient essentiellement d'un réajustement des charges des services à la normale suite à la crise sanitaire, de la hausse des fluides de 255 K€ (+30 %), des honoraires Vallée de Chamonix Connectée (+154K€) et de nouveaux projets (permafrost +62 K€, développement économique +41 K€).

Chapitre 012 Charges de personnel :

L'augmentation de la masse salariale s'explique par les 3 éléments suivants :

- L'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice.
- L'impact en année pleine de mesures décidées antérieurement, qu'elles soient réglementaires (RIFSEEP, GVT) ou internes (créations de postes, différés de recrutement)
- La mise en place d'un pack attractivité.

Il est à noter que cette structuration des effectifs s'accompagne également de recettes (qui ne sont pas visibles sur le chapitre 012 ex. : subvention poste), ou d'optimisation des moyens des services.

Chapitre 014 Atténuations de produits :

- Le **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** est estimé à 2 254 K€ pour 2023.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

en K€	2014	2015	2016	2017	2018*	2019*	2020*	2021*	2022*	Prévisions 2023*
Fonds de Péréquation FPIC	839	1 165	1 688	1 928	2 091	2 155	2 180	2 211	2 197	2 200

* Dont prise en charge au titre de la solidarité, en 2018 de l'intégralité de la part de Vallorcine et Servoz, et 50% en 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.

- La **Contribution au redressement des finances publiques** est estimée à 840 K€ pour 2023. Cette contribution est instaurée depuis 2014 et s'est stabilisée à 833 K€ depuis 2018.

en K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Contribution au redressement des finances publiques	215	750	1 271	1 528	833	833	833	833	833

- **Attribution de compensation** versée à la Commune de Vallorcine déduction faite du montant des services communs est estimée à 149 K€.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :

Ce poste intègre les indemnités et frais des élus (110 K€), les contributions aux structures intercommunales (CCPMB, SM3A, SCOT) pour 413 K€, le reversement de la taxe GEMAPI (470 K€), et les subventions aux associations à hauteur de 6 089 K€ contre 5 367K€ au BP 2022.

Chapitre 66 Intérêts de la dette :

Les prévisions sur ce chapitre sont de 840 K€ en 2023 contre 583 K€ en 2022 pour tenir compte de l'emprunt inscrit en reste à réaliser.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles :

Ce chapitre constate la subvention d'équilibre au budget Transports Urbains pour un montant de 2 832 K€ en 2023 contre 3 234 K€ en 2022. Cette subvention revient à son niveau de 2021.

Chapitre 68 Charges exceptionnelles :

Ce chapitre constate une provisions pour risques de 1 millions d'€ pour prendre en compte l'incertitude liée au recouvrement des indemnités versées dans le cadre du contentieu de la piscine du centre sportif.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement et 042 Opérations d'ordre :

Le virement prévisionnel (2 027 K€) et le montant des dotations aux amortissements (1 250 K€) se montent à 3 277 K€. Ces montants couvrent la totalité du remboursement en capital des emprunts et assurent un autofinancement net à hauteur de 1 342 K€ pour financer une partie des investissements.

BUDGET 2023 – SECTION D'INVESTISSEMENT

GENERALITE

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. L'investissement contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant des recettes de la section d'investissement s'élève à **10 080 540 €** et se répartit ainsi :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	RECETTES	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
13	Subventions d'investissements	3 556 000	853 500
16	Emprunts et dettes assimilées	4 350 000	2 521 640
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	7 906 000	3 375 154
10	Dotation, fonds, divers	700 000	890 000
27	Dépôts et cautionnements versés	605 000	400 000
024	Produits de cessions	0	0
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 305 000	1 290 000
458	Total des opérations pour compte de tiers	2 350 000	550 000
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 561 000	5 215 154
021	Virement de la section de Fonctionnement	1 140 000	3 515 386
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 100 000	1 250 000
041	Opérations Patrimoniales	100 000	100 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 340 000	4 865 386
	TOTAL DES RECETTES	13 901 000	10 080 540

Les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- L'autofinancement net 2 830 K€
- Les recettes propres (FCTVA, dépôts et cautionnements reçus, créances) 1 290 K€
- Les subventions d'investissement liées aux travaux et acquisitions prévus pour 853 K€
- Un emprunt d'équilibre de 2 522 K€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

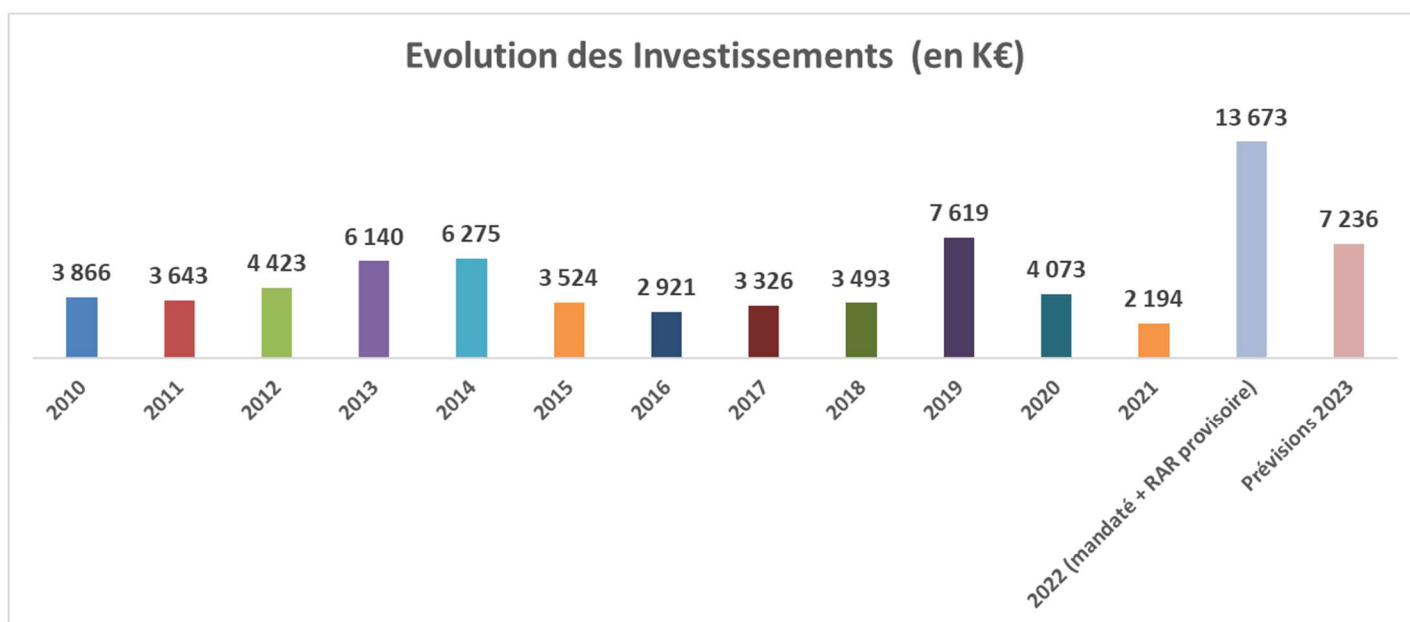
Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à **10 080 540 €** et se répartit ainsi :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

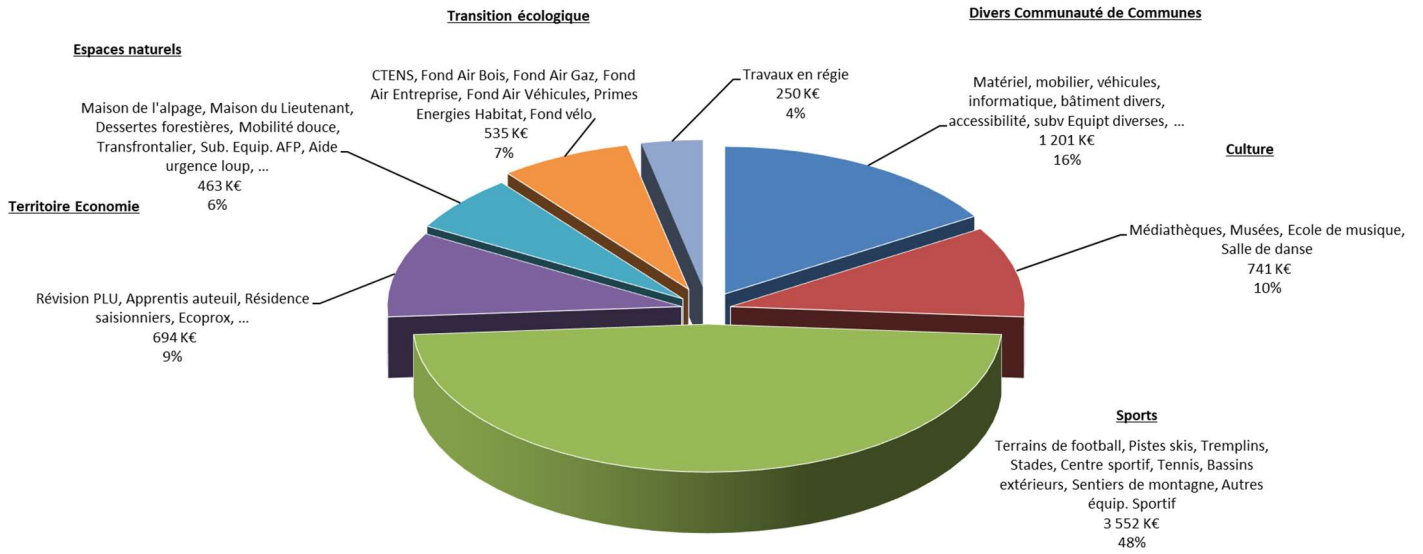
Chap.	Libellé	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	772 830,00	725 700,00
020	DEPENSES IMPREVUES		50 000,00
	Total des opérations d'équipement	8 478 170,00	6 459 840,00
Total des dépenses d'équipement		9 251 000,00	7 235 540,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 940 000,00	1 935 000,00
16	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses financières		1 955 000,00	1 945 000,00
458	Total des opérations pour compte de tiers	2 350 000,00	550 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		13 551 000,00	9 730 540,00
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	250 000,00	250 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		350 000,00	350 000,00
TOTAL		13 901 000,00	10 080 540,00

Le montant des dépenses de la section d'investissement se compose notamment du remboursement des emprunts en capital (1 935 K€), des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et travaux en régie pour un montant de 7 485 K€) et les opérations pour compte de tiers (550 K€).

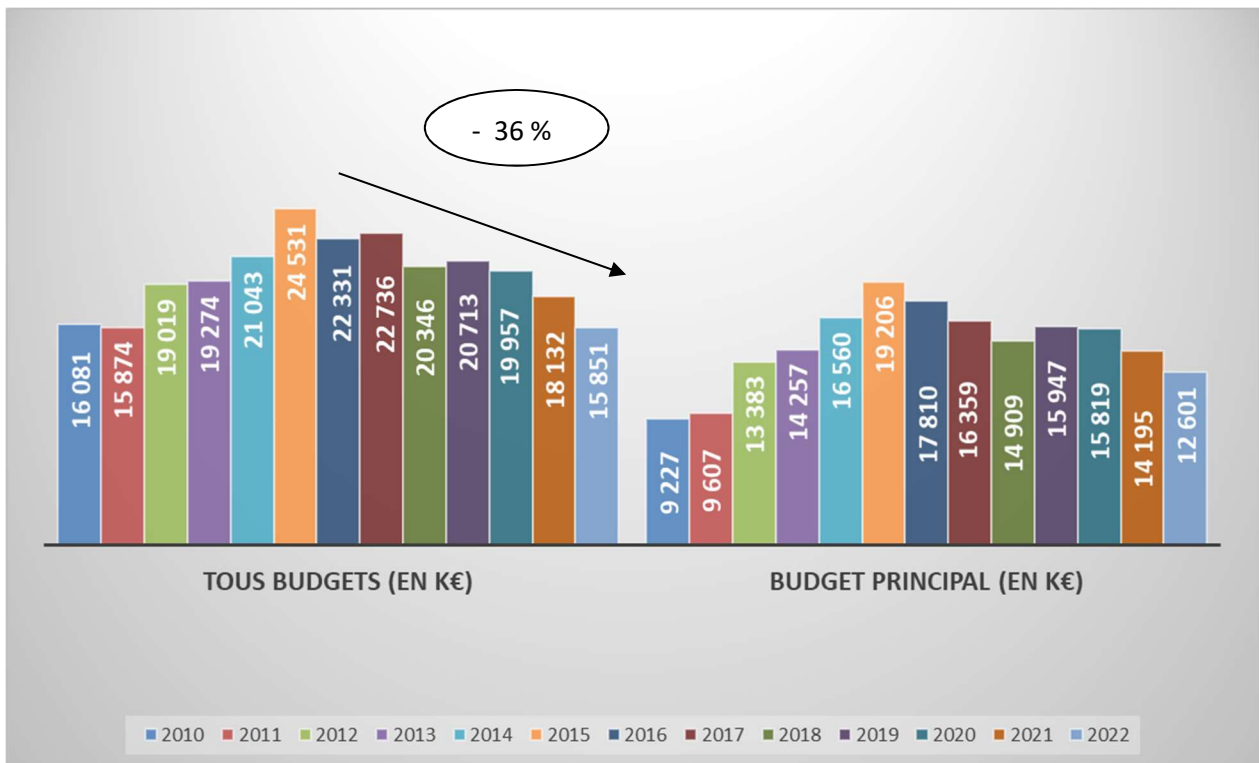
DEPENSES D'EQUIPEMENT



BP 2023 ventilation des investissements budget principal : 7 435 K€



BUDGET 2023 – ENCOURS DE LA DETTE



EVOLUTION ENDETTEMENT (EN K€)

La communauté de communes poursuit sa politique d'endettement maîtrisé malgré un niveau d'investissement soutenu.

BUDGET 2023 – ORDURES MENAGERES

Ce budget retrace l'ensemble des activités liées au ramassage des ordures ménagères de la vallée, et la gestion des déchetteries de Bocher et du Closy.

Section d'exploitation :

Le budget 2023 est voté avec **le maintien du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 8,20%**.

Le produit de la TEOM a été calculé sur une hypothèse d'augmentation des bases de 6%.

La section d'exploitation s'équilibre à 4 868 K€.

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 1 136 K€ et comprend 25 K€ de remboursement de dette en capital et 1 001 K€ de dépenses d'équipement. Il est également prévu de verser une subvention d'équipement pour un montant de 100 000 € à la Commune des Houches dans le cadre de la réfection de la Route du Bocher.

Matériels et véhicules	422 000 €
Ressourcerie Chamonix	100 000 €
Travaux chalets et Molocks	259 000 €
Travaux Déchetteries	100 000 €
Ateliers Techniques	20 000 €
Redevance incitative et collecte Bio déchets	100 000 €

BUDGET 2023 – TRANSPORTS URBAINS

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 5 766 K€ avec une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 2 832 K€.

Le virement prévu à l'investissement est de 35 K€.

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 710 K€ et comprend 95 K€ de remboursement de dette en capital et 1 600 K€ de dépenses d'équipement. Un effort particulier est porté cette année sur l'acquisition de matériels roulants et la remise au normes du local de stockage des bus.

Les recettes sont constituées du virement, des amortissements et d'un emprunt (1 600 K€)

BUDGET 2023 – REGIE ASSAINISSEMENT RAVCMB

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 4 763 K€.

Le virement prévu à l'investissement est de 441 K€.

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 960 K€ et comprend 100 K€ de remboursement de dette en capital et 1 520 K€ de dépenses d'équipement.

Les recettes sont constituées du virement, des amortissements, de subventions et l'inscription d'un emprunt (549 K€).

Investissements CCVCMB non ventilables	311 000 €
Investissements secteur Chamonix	137 500 €
Investissements secteur Les Houches	225 000 €
Investissements secteur Vallorcine	77 000 €
Investissements secteur Servoz	90 000 €
Les STEP	680 000 €

BUDGET 2023 – REGIE EAU O2VCMB

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 4 482 K€.

Le virement prévu à l'investissement est de 487 K€.

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 2 321 K€ et comprend 165 K€ de remboursement de dette en capital et 1 976 K€ de dépenses d'équipement.

Les recettes sont constituées du virement, des amortissements et l'inscription d'un emprunt (1 154 K€).

Investissements CCVCMB non ventilables	402 000 €
Investissements secteur Chamonix	1 008 700 €
Investissements secteur Les Houches	345 000 €
Investissements secteur Vallorcine	15 500 €
Investissements secteur Servoz	205 000 €

BUDGET 2023 – VALLEE DE CHAMONIX MONT BLANC CONNECTEE

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 272 K€.

Le virement prévu à l'investissement est de 133 K€.

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 230 K€ et comprend 55 K€ de remboursement de dette en capital et 200 K€ de dépenses d'équipement.

Les recettes sont constituées du virement, des amortissements et d'un emprunt (67 400 €)

BUDGET 2023 – ZAE LA VIGIE- ARTISANS

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 564 K€.

Pour les 4 lots restants, des compromis ont été signés. Les ventes devront se réaliser en 2023.

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 492 K€ et comprend le remboursement de l'avance effectuée par le Budget Principal de la Communauté de comunes en 2020.